

COMPTE RENDU DU

Conseil municipal du 13 mars 2017

Conseillers en exercice : 19 présents : 13 voatants : 14 Date de convocation : 09/03/2017

L'an deux mil dix-sept, le **Lundi 13 mars à 18 h 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude MARSAL, 1^{er} adjoint.

Étaient présents : M. MARSAL C, Mme FESSLER J, M. ROGUE D, Mme CARRET-GILLET I, M. LAPERCHE M, M. COTTENY D, Mme SCHMITT A, M. RATIEUVILLE D, Mme ANTOINE C, M. AUBERTIN P, M. AUZEINE G, M. LESCOFFIER B, Mme LARGES C, formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Mme MUZZI M-C par M. COTTENY D.

Absents excusés : M. VIDOT C, Mme BESANCENOT, M. SROKA P, Mme KOËHL M, Mme LECLERC H

Madame Isabelle CARRET-GILLET a été élue secrétaire de séance.

M. Le Maire propose d'élire M. Marsal, 1^{er} adjoint, adjoint aux finances, comme président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Compte rendu du conseil municipal du 13 février 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 13 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif budget communal

Sous la présidence de M. Claude Marsal, le compte administratif du budget communal présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un excédent de **+ 220 472,92 €**
L'excédent global se chiffre à **+ 310 411,70 €** compte tenu de l'excédent 2015 reporté de **+ 89 938,78 €**.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un excédent de **+ 173 569,50 €**.
L'excédent global se chiffre à **- 223 459,26 €** compte tenu du déficit 2015 reporté de **- 397 028,76 €**.

Section de fonctionnement

Dépenses + **1 685 646,21 €**
Recettes + **1 906 119,13 €**
Excédent de l'exercice + **220 472,92 €**
Excédent 2015 reporté + **89 938,78 €**
Excédent global + **310 411,70 €**

Section d'investissement

Dépenses + **332 503,00 €**
Recettes + **506 072,50 €**
Excédent de l'exercice + **173 569,50 €**
Excédent 2015 reporté - **397 028,76 €**
Excédent global - **223 459,26 €**

M. le Maire quitte la salle et sous la présidence de M. MARSAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE</u>
Résultats propres à l'exercice 2016	1 685 646,21	1 906 117,13	+ 220 472,92
Excédent 2015 reporté		89 938,78	
Excédent global d'exécution			310 411,70

<u>Section d'investissement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2016	332 503,00	506 072,50	- 173 569,50
Déficit 2015 reporté	397 028,76		
Déficit global d'exécution			- 223 459,26

Reste à réaliser au 31-12-2016	90 306,00	86 928,83	- 3 377,17

RESULTATS CUMULES 2016	2 505 483,97	2 589 057,24	+ 83 573,27

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif budget chaufferie bois

Sous la présidence de M. Claude Marsal, le compte administratif du budget chaufferie bois présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un excédent de **+ 107 194,50 €**. L'excédent global se chiffre à **+ 78 963,13 €** compte tenu du déficit 2015 reporté de **- 28 231,37 €**.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un déficit de **- 34 092,50 €**. L'excédent global se chiffre à **- 65 755,36 €** compte tenu du déficit 2015 reporté de **- 31 662,86 €**.

Section de fonctionnement

Dépenses + **193 988,03 €**
Recettes + **301 182,53 €**
Excédent de l'exercice + **107 194,50 €**
Excédent 2015 reporté - **28 231,37 €**
Excédent global + **78 963,13 €**

Section d'investissement

Dépenses + **73 317,56 €**
Recettes + **39 225,06 €**
Déficit de l'exercice - **34 092,50 €**
Excédent 2015 reporté - **31 662,86 €**
Excédent global - **65 755,36 €**

Le besoin de financement en investissement est donc de **65 755,36 €**. Une affectation de résultat sera effectuée au 1068 pour combler ce déficit d'investissement. La section de fonctionnement, compte tenu de ce virement, se soldera à **+ 13 207,77 €**.

M. Marsal met en avant que le réseau de chaleur de la commune a eu moins de perte que les années précédentes. Le budget clôture en positif en section de fonctionnement ce qui n'est pas arrivé depuis longtemps.

M. Lapêrche propose de réfléchir à l'augmentation du tarif des abonnés si cela s'avère nécessaire dans les années à venir.

M. le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude MARSAL 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Cyril VIDOT Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE</u>
Résultats propres à l'exercice 2016	193 988,03	301 182,53	+ 107 194,50
Déficit 2015 reporté	- 28 231,37		
Excédent global d'exécution			+ 78 963,13

<u>Section d'investissement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2016	73 317,56	39 225,06	- 34 092,50
Déficit 2015 reporté	- 31 662,86		
Déficit global d'exécution			- 65 755,36

RESULTATS CUMULES 2016	327 199,82	340 407,59	+ 13 207,77

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

📊 Compte administratif budget bois et forêt

Sous la présidence de M. Claude Marsal, le compte administratif du budget bois et forêt présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un déficit de **- 26 797,37 €**. L'excédent global se chiffre à **+ 114 730,95 €** compte tenu de l'excédent 2015 reporté de **+ 141 528,32 €**.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un déficit de **- 5 663,57 €**. L'excédent global se chiffre à **+ 334 456,13 €** compte tenu de l'excédent 2015 reporté de **+ 340 119,70 €**.

Section de fonctionnement

Dépenses + **90 007,17 €**
Recettes + **63 209,80 €**
Déficit de l'exercice - **26 797,37 €**
Excédent 2015 reporté + **141 528,32 €**
Excédent global + **114 730,95 €**

Section d'investissement

Dépenses + **58 489,84 €**
Recettes + **52 826,27 €**
Déficit de l'exercice - **5 663,57 €**
Excédent 2015 reporté + **340 119,70 €**
Excédent global + **334 456,13 €**

M. le Maire quitte la salle, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude MARSAL 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Cyril VIDOT Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE</u>
Résultats propres à l'exercice 2016	90 007,17	63 209,80	- 26 797,37
Excédent 2015 reporté		+ 141 528,32	
Excédent global d'exécution			+ 114 730,95

<u>Section d'investissement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2016	58 489,84	52 826,27	- 5 663,57
Excédent 2015 reporté		+ 340 119,70	
Excédent global d'exécution			+ 334 456,13

RESULTATS CUMULES 2016	148 497,01	597 684,09	+ 449 187,08

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif budget ZAC Val de la Goulotte

Sous la présidence de M. Claude Marsal, le compte administratif du budget ZAC Val de la Goulotte présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un déficit de **- 13 607,45 €**. L'excédent global se chiffre à **+ 174 336,42 €** compte tenu de l'excédent 2015 reporté de **+ 187 943,87 €**.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un déficit de **- 315 812,78 €**. L'excédent global se chiffre à **- 509 070,26 €** compte tenu du déficit 2015 reporté de **- 193 257,48 €**.

Section de fonctionnement

Dépenses + **1 245 972,14 €**
Recettes + **1 232 364,69 €**
Déficit de l'exercice - **13 607,45 €**
Excédent 2015 reporté + **187 943,87 €**
Excédent global + **174 336,42 €**

Section d'investissement

Dépenses + **1 224 070,26 €**
Recettes + **908 257,48 €**
Déficit de l'exercice - **315 812,78 €**
Excédent 2015 reporté - **193 257,48 €**
Excédent global - **509 070,26 €**

M. le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude MARSAL 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Cyril VIDOT Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE</u>
Résultats propres à l'exercice 2016	1 245 972,14	1 232 364,69	- 13 607,45
Excédent 2015 reporté		+ 187 943,87	
Excédent global d'exécution			+ 174 336,42

<u>Section d'investissement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2016	1 224 070,26	908 257,48	- 315 812,78
Déficit 2015 reporté	- 193 257,48		
Déficit global d'exécution			- 509 070,26

RESULTATS CUMULES 2016	2 663 299,88	2 328 566,04	- 334 733,84

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif budget assainissement

Sous la présidence de M. Claude Marsal, le compte administratif du budget assainissement présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un déficit de **- 38 122,45 €**. L'excédent global se chiffre à **- 8 626,13 €** compte tenu de l'excédent 2015 reporté de **+ 29 496,32 €**.

En section d'investissement, le résultat de l'exercice 2016 se solde par un excédent de **+ 7 025,68 €**. L'excédent global se chiffre à **+ 173 844,70 €** compte tenu de l'excédent 2015 reporté de **+ 166 819,02 €**.

Section de fonctionnement

Dépenses + **168 269,85 €**
Recettes + **130 147,40 €**
Déficit de l'exercice - **38 122,45 €**
Excédent 2015 reporté + **29 496,32 €**
Excédent global - **8 626,13 €**

Section d'investissement

Dépenses + **66 113,45 €**
Recettes + **73 139,13 €**
Excédent de l'exercice + **7 025,68 €**
Excédent 2015 reporté + **166 819,02 €**
Excédent global + **173 844,70 €**

M. le Maire quitte la salle et le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Claude MARSAL 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Cyril VIDOT Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF :

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultats propres à l'exercice 2016	168 269,85	130 147,40	- 38 122,45
Excédent 2015 reporté		+ 29 496,32	
Déficit global d'exécution			- 8 626,13

Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2016	66 113,45	73 139,13	+ 7 025,68
Excédent 2015 reporté		+ 166 819,02	
Excédent global d'exécution			+ 173 844,70

RESULTATS CUMULES 2016	234 383,30	399 601,87	+ 165 218,57

2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation de résultat budget communal et budget chaufferie bois

Suite au vote des comptes administratifs, M. le Maire remercie M. Claude Marsal et reprend la présidence de la séance.

M. le Maire propose de procéder à l'affectation de résultat comme suit :

- Budget communal

L'excédent global de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Trois comptes administratifs présentent un déficit de la section d'investissement, celui de la commune, de la ZAC et de la chaufferie bois. La comptabilité M4 applicable à la ZAC ne prévoit pas d'affectation de résultat. Seuls sont concernés le budget communal et le budget chaufferie bois.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 226 836,43 € comprenant d'une part le déficit global d'un montant de 223 459,26 € et le déficit des restes à réaliser d'un montant de 3 377,17 €.

La commission des finances propose d'affecter l'excédent global de fonctionnement d'un montant de 226 836,43 € comme suit :

226 836,43 € au compte 1068 (recette d'investissement) du budget 2017
83 575,27 € reporté au compte 002 du budget 2017

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	CA 2015	Résultat 2016	Résultat global 2016	Restes à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 397 028,76 €	+ 173 569,50 €	- 223 459,26 €	- 90 306,00 € +86 928,83 €	- 3 377,17 €	- 226 836,43 €
FONCT	+ 89 938,78 €	+ 220 472,92 €	+ 310 411,70 €			+ 310 411,70 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	310 411,70 €
Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	226 836,43 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	83 575,27 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A PRENDRE (ligne 001)	- 226 836,43 €

- Budget chaufferie bois

Le besoin de financement pour la chaufferie bois est de 65 755,36 €. La commission finance propose d'affecter la somme de 65 755,36 en section d'investissement pour combler son déficit.

65 755,36 € au compte 1068

13 207,77 € reporté au compte 002 du budget 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat pour le budget communal et le budget de la chaufferie bois pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	CA 2015	Résultat 2016	Résultat global 2016	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 31 662,86 €	- 34 092,50 €	- 65 755,36 €	- 65 755,36 €
FONCT	- 28 231,37 €	+ 107 194,50 €	+ 78 963,13 €	+ 78 963,13 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	78 963,13 €
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	65 755,36 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 207,77 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2016 A REPENDRE (ligne 001)	- 65 755,36 €

Approbation du compte de gestion

M. le Maire expose que ses écritures d'ordonnateur étant identiques à celles du comptable du Trésor, il est demandé de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2016 des budgets : commune, bois et forêts, assainissement, chaufferie et ZAC et de déclarer qu'ils n'appellent de votre part ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016,

2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (budgets 141, 641, 441, 041 et 042),

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 (budgets 141, 641, 441, 041, 042) par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Regroupement des écoles au collège Charles-Edouard Fixary

M. le Maire expose que le projet de regroupement des écoles au collège Charles-Edouard Fixary est un investissement qui sera reconduit pour l'année 2017. Un architecte vient d'être retenu pour les études. Il s'agit de l'architecte du groupe Acanthe. Les études débiteront dès le mois de mars. Le projet s'élève à 1 300 000,00 € H.T et pour sa réalisation des demandes de subventions seront formulées auprès de l'Etat au titre de la DETR, du fonds de soutien et tout autre dispositif de financement de l'Etat, du conseil départemental, du conseil régional et de la caisse d'allocations familiales et des fonds européens. Je vous prie de trouver ci-dessous le plan de financement prévisionnel :

Coût estimé des travaux 1 300 000,00 €

Frais d'études : 138 800,00 € H.T

- architecte 131 300,00 € H.T

- bureau de contrôle 4 000,00 € H.T

- coordinateur SPS 3 500,00 € H.T

TOTAL : 1 438 800,00 € H.T

Subventions escomptées :

Conseil départemental (11 % + 10 % de contractualisation CCOV)..... 302 148,00 €

Etat (DETR) 40 %.....575 520,00 €

Région 5%.....71 940,00 €

CAF.....61 432,00 €

Fonds européens.....140 000,00 €

Fonds propre..... 287 760,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de regroupement des écoles au collège Charles-Edouard Fixary,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions du Conseil Départemental, de l'Etat au titre de la DETR et tout autre dispositif de financement de l'Etat, du Conseil Régional, de la CAF et des fonds européens.

Travaux de voirie

M. le Maire précise qu'il est envisagé, pour l'année 2017, de remettre en état la route d'Harréville qui est bien détériorée et qui n'a pas été refaite depuis des années. Elle s'avère même dangereuse. Les travaux sont évalués à hauteur de 290 000,00 € H.T

Pour ce projet une subvention du conseil départemental sera sollicitée ainsi que tout dispositif de financement de l'Etat et tout autre dispositif de financement dont nous auront connaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réfection de voirie de la route d'Harréville,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions du Conseil Départemental, de l'Etat, du Conseil Régional et tout autre dispositif de financement qui se présenterait.

Actualisation des tarifs des parcelles de la ZAC

M. le Maire rappelle que l'avis donné par la Direction générale des finances publiques sur la valeur des terrains à bâtir est valable une année. Sollicités le mois dernier, les Domaines estiment que la cession des terrains de la ZAC peut avoir lieu sur une base de l'ordre de 14 à 17 € le m² semblable à celles des années précédentes. Il est proposé que ces valeurs soient retenues par le conseil municipal.

14 €ttc /m² pour les lots situés en bordure de la RD71

17 €ttc /m² pour les autres lots

Les lots situés en bordure de la RD71 ont été totalement vendus, le Maire propose de fixer le tarif pour les autres lots à 17€ttc/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les tarifs de cessions des terrains de la ZAC à 17 € le m².

Subvention au collège Charles-Edouard Fixary

M. le Maire rappelle que Mme HUMBERT principale du collège, a sollicité par courrier du 7 février 2017 une aide de la commune pour financer les sorties des élèves pour l'année scolaire 2016-2017. Lorsque le syndicat intercommunal scolaire existait, les communs membres versaient une participation syndicale dont une partie finançait les activités culturelles, sportives et autres des collégiens.

La subvention sera d'un montant de 1 264 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une aide financière de 1 264 € au collège Charles-Edouard Fixary correspondant à 16 € par élève scolarisé et domicilié à Liffol le Grand,

DIT que la dépense sera imputée au compte 65738 du budget communal.

Indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Des agents du service administratif sont appelés à effectuer des heures supplémentaires à l'occasion des scrutins électoraux.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,
- Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
- Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n°131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,
- Vu les crédits inscrits au budget,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité,

Il est proposé d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade
<i>Administrative</i>	<i>Rédacteur</i>
	<i>Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe</i>
	<i>Adjoint administratif</i>

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale. Le versement de ces indemnités est limité par un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Le paiement des IHTS fixées par la présente délibération sera effectué à l'issue des scrutins électoraux. Il est précisé que l'indemnité susvisée fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2017 et les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal 2017. Cette délibération sera valable pour tous les scrutins électoraux.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Grade
<i>Administrative</i>	<i>Rédacteur</i>
	<i>Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} et 2^{ème} classe</i>
	<i>Adjoint administratif</i>

PRECISE que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale. Le versement de ces indemnités est limité par un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

DIT que le paiement des IHTS fixées par la présente délibération sera effectué à l'issue des scrutins électoraux.

Il est précisé que l'indemnité susvisée fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2017 et que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget communal 2017.

Rémunération des chefs de file

M. le Maire propose que les chefs de file soient rémunérés au tarif du SMIC horaire de 9,76 € pour les travaux de marquage des affouages 2016-2017.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la rémunération des chefs de file au tarif du SMIC horaire de 9,76 €.

AUTORISE le Maire à fixer le temps de travail des chefs de file.

Aide financière à l'association familles rurales

M. le Maire rappelle que l'association Familles Rurales sollicite le renouvellement de la participation communale aux dépenses du personnel recruté au titre des emplois aidés au périscolaire. Le montant proposé par la commission des affaires sociales est de 7 500,00 €.

Aussi, après avis de la commission des affaires sociales, M. le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association familles rurales au titre des transports en bus des enfants en ALSH et ce à hauteur d'un plafond de 2 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au renouvellement de la participation financière de la commune aux dépenses de personnel de l'association Familles Rurales recruté en contrats aidés pour le fonctionnement du périscolaire,

FIXE la participation communale à 7 500 € qui sera versé à l'association Familles Rurales en une seule fois,

DIT que cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget communal,

ACCEPTE la prise en charge par la commune des frais de transports en bus liés aux sorties de l'ALSH à hauteur de 2 500 € pour l'année.

Informations

- Obtention d'une subvention du fonds de soutien à l'investissement public local d'un montant de 89 918,00 € pour la mise en accessibilité des locaux de la mairie et de l'école maternelle.
- Proposition du Député M. Christan Francqueville de l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000,00 € pour la mise en accessibilité des locaux de la mairie (en attente de validation par le ministère de l'intérieur).

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal close à 19h00.